

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 2

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27^{me} année

Février 1935

N° 2

Actualités.

Le jeu des devinettes est aujourd'hui une occupation attrayante pour les journalistes du palais. Que seront, en effet, les projets du Conseil fédéral dont le parlement sera saisi en mars prochain? Qu'il s'agisse du prix du lait, du programme financier ou des pleins-pouvoirs en vue d'imposer la déflation, tout tourne autour des questions fondamentales suivantes: politique actuelle de zigzags, ou politique systématique et méthodique de déflation ou alors défense du revenu du travail et politique économique constructive.

En ce qui concerne l'action de soutien du *prix du lait*, il semblait un moment qu'au Département de l'économie publique, l'on s'apprêtait à céder à la pression exercée par la presse dévouée à l'industrie d'exportation et que l'on préparait une baisse du prix du lait. Une mesure de ce genre serait insupportable et ruineuse non seulement pour l'agriculture mais aussi pour l'Etat; cela ressort des revendications de l'Union suisse des paysans relatives à l'action de désendettement. A vrai dire, on ne s'en est pas encore aperçu, dans les sphères compétentes, mais il est probable que l'on s'est rendu compte qu'un arrêté réduisant le prix du lait n'était politiquement pas supportable pour la majorité gouvernementale actuelle. C'est pourquoi l'on cherche une autre voie qui finalement aboutira néanmoins au même but.

*

Selon l'avis du Conseil fédéral, le **deuxième programme financier** doit avoir pour objet de procurer les moyens nécessaires à la réalisation des mesures votées en vue de la création d'emplois et de combler les moins-values du premier programme financier. On parle de l'imposition du sucre, des céréales et d'autres articles de consommation.

Nous contestons la nécessité d'un deuxième programme financier. Les résultats du premier programme ne sont d'ailleurs pas encore connus, car l'impôt de crise est perçu actuellement et l'im-

pôt sur les boissons a été décidé avec une année de retard, ce dont M. Musy est responsable. La politique financière envisagée présente un grand défaut. On s'apprête à financer les mesures prises pour combattre la crise, dont le but est d'atténuer la détresse économique et d'augmenter le pouvoir d'achat, en imposant les articles de grande consommation. De ce fait, on obtient tout au plus de légers déplacements dans la répartition de la puissance d'achat, mais non pas une augmentation des ressources destinées à la consommation.

Nous proposons: les dépenses résultant d'actions de secours en faveur des victimes de la crise, ainsi que du financement des mesures, tendant à créer des occasions de travail, sont à porter au débit d'un compte spécial, en tant qu'elles ne peuvent pas être couvertes par les ressources que procure le premier programme financier. Les dépenses inscrites à ce compte spécial seraient à amortir, par exemple en une dizaine d'années, selon un plan d'amortissement préalablement établi. En tablant sur les dépenses actuelles, il s'agit d'un découvert d'environ 20 millions de francs, de sorte que l'amortissement ne se heurte à aucune difficulté. De 1914 à 1918, on a inscrit chaque année plus de 300 millions au compte de mobilisation et aujourd'hui tout est amorti. Si la Confédération croit devoir augmenter ses dépenses, en faveur de notre exportation, nous sommes prêts à discuter si la classe ouvrière peut y contribuer et, le cas échéant, sous quelle forme, à condition, bien entendu, que l'on abandonne toute idée de baisser les salaires.

*

Pour l'instant, personne ne connaît le contenu du soi-disant **projet de baisse générale**. Il est probable que le Conseil fédéral n'est guère mieux informé. Il est vrai qu'un journaliste, qui tient de près au Département de l'économie publique, a cru pouvoir affirmer que le rapport dont il s'agit ne préconiserait nullement une baisse générale des prix et des salaires. Tout d'abord, le Conseil fédéral serait saisi d'un rapport dont l'unique but sera de l'informer sur l'état de la question que pose l'adaptation aux nouvelles conditions. L'ensemble du problème fera probablement l'objet de plusieurs rapports distincts. Les travaux se heurtent à des difficultés innombrables et, en dernière analyse, « il ne s'agit que de contrôler les prix de marchandises, du travail et des loyers et de prendre les mesures indispensables à l'endroit des taux considérés comme surfaits ». Un pareil programme n'a rien de commun avec la déflation, ajoute notre confrère.

Qu'est-ce que cela signifie? Veut-on désavouer de discours d'Aarau? Comme qu'il en soit, les masses laborieuses du peuple suisse ne se contenteront plus de la politique de tâtonnements et de demi-mesures pratiquée jusqu'à maintenant. Elles demandent

avec toujours plus de fermeté que les autorités s'attaquent enfin vigoureusement à la crise.

*

Le remplacement de M. le conseiller fédéral Schulthess ne laisse pas non plus d'agiter les esprits, bien que personne ne connaisse la date à laquelle la démission du chef du Département de l'économie publique deviendra effective*. Dans la presse radicale, on examine la question de savoir si le parti radical, qui ne groupe plus que le 26 % des électeurs, ne devrait pas renoncer à la majorité absolue au Conseil fédéral, cela afin de ne pas assumer toute la responsabilité de la politique fédérale. Etant donnée la politique gouvernementale actuelle, nous comprenons que l'on veuille en décliner la responsabilité. Mais ce qui dépasse notre entendement, c'est que le parti radical persévère dans son ancienne tactique, en reconnaissant à un petit groupement quelconque, le droit à un siège au gouvernement, en récompense des services rendus. Il va sans dire qu'après comme auparavant, le parti radical serait considéré comme moralement responsable de la politique gouvernementale. Cette tactique a déjà coûté cher à ce parti.

Nous demandons énergiquement qu'à l'occasion de la prochaine élection au Conseil fédéral, le choix de l'Assemblée fédérale se porte sur une personnalité opposée à la déflation, et par surplus, sur un *représentant de la classe ouvrière*. On exige tout de la part des ouvriers. Ils doivent payer des impôts, se déclarer partisans de l'Etat et de la défense nationale, mais on se refuse à leur reconnaître un droit de discussion à la gestion de l'Etat. Cela devient de plus en plus intolérable et doit finalement aboutir à une tension qui pourrait avoir de très désagréables conséquences pour le parti de la « majorité ».

*

La requête concernant le désendettement de l'agriculture, que l'Union suisse des paysans a fait parvenir au Conseil fédéral, jette une lumière crue sur les rapports qui existent entre les dettes et la politique de déflation, et place ces problèmes au premier plan de la discussion. Selon les indications de l'Union suisse des paysans, le dégrèvement des exploitations agricoles, jusqu'à concurrence de leur valeur de rendement, exige 800 millions de francs, même si l'on met à contribution la totalité de la fortune — en tant qu'il en existe — du propriétaire de l'exploitation. Au cours des 25 prochaines années, la Confédération devra affecter 50 millions de francs par an à cette action de désendettement. Encore ne s'agit-il que de l'agriculture. Il n'a pas été tenu compte des autres propriétaires

* Entretiens M. Schulthess a fait parvenir sa démission au Conseil fédéral pour le 15 avril 1935.

de biens-fonds, comme des autres possesseurs de biens réels acquis avec de l'argent emprunté. Nous avons évalué à 5000 millions de francs la valorisation des dettes foncières qu'entraînerait une baisse de 20 %. Il faut y ajouter la valorisation des dettes de l'Etat et des communes, soit 2000 millions de francs. Il se peut que le Conseil fédéral se rende compte de ce que coûterait la politique de déflation, si l'on ne veut pas tout laisser s'écrouler, et qu'il réfléchisse à la manière dont ces frais pourraient être couverts.

*

L'Union suisse des arts et métiers, par l'entremise de son comité central élargi, a défini son attitude à l'endroit de la situation créée par le discours d'Aarau, et a décidé d'adresser une requête au Conseil fédéral. La *Schweizerische Gewerbezeitung* qualifie cette requête d'une « décision de principe dans les arts et métiers suisses ». La lecture attentive de cette requête donne plutôt l'impression que ses auteurs ont voulu éluder toute décision de principe, car après l'avoir lue d'un bout à l'autre, on ne sait pas exactement si l'Union des arts et métiers est pour ou contre la baisse. Tout d'abord, l'Union déclare que la condition première d'une réduction des frais de production est la baisse des salaires du personnel des services publics et des arts et métiers. Il est vrai, ajoute-t-on, qu'une mesure pareille se heurte à de grandes difficultés, c'est pourquoi il y a lieu de tenter une entente avec les syndicats au sujet de la baisse des salaires. S'ils font preuve d'intransigeance, ils seraient responsables de la tendance que pourraient prendre les événements ultérieurs. Si la baisse doit être imposée, cela ne pourra se faire, quant à l'artisanat, que moyennant l'appui soutenu des autorités. Ensuite, la requête souligne les *graves conséquences de la baisse pour les arts et métiers*. Nous en extrayons quelques passages :

On se rend compte, dans l'artisanat, qu'une baisse des salaires ne profiterait pas à l'entreprise considérée isolément, mais qu'elle aurait lieu dans l'intérêt général, et, en outre, que chaque baisse des salaires aggrave la situation économique de l'artisanat. Dans ces conditions, vous comprendrez qu'il ne sera pas facile d'engager les artisans dans une lutte de ce genre et que nous ne voulons assumer cette responsabilité que si nous sommes sûrs de l'appui illimité des autorités.

Même si ces conditions sont remplies, une baisse des prix réclamerait de grands sacrifices de la part des classes moyennes artisanes. Au manque à gagner qui en découle s'ajoutent les pertes résultant de la dépréciation du stock des marchandises, des installations et des immeubles. Il faut s'attendre à ce que les banques dénoncent les emprunts garantis par une hypothèque de deuxième ou troisième rang, ou qu'elles exigent des garanties supplémentaires. Les expériences faites avec les coopératives de cautionnement de l'artisanat démontrent nettement que la baisse des prix ne pourra être réalisée que moyennant l'octroi de longs délais de paiement à l'artisanat aussi. Il ne serait pas admissible d'enlever, et leur maison et leur exploitation, à de nombreuses et braves familles des classes moyennes, simplement pour le plaisir d'appliquer la loi à la lettre. Sous ce rapport, l'artisanat se trouve exactement dans la même situation que

l'agriculture. D'ailleurs, en cas d'une nouvelle baisse des prix, il est peu probable que les prix des produits agricoles puissent être maintenus à leurs taux actuels. (C'est nous qui soulignons.)

Ainsi, bien que l'Union suisse des arts et métiers se rende compte que la politique de déflation ruine l'artisanat, elle se prononce à moitié en faveur d'une telle politique dans la première partie de la requête, tout en rendant les syndicats responsables pour le cas où cette politique ne serait pas pratiquée. En revanche, elle abandonne au Conseil fédéral la responsabilité de la déflation et de ses conséquences. Dans l'éventualité où la baisse ne devrait être réalisée qu'aux dépens des classes moyennes de l'artisanat et paysannes, les arts et métiers « se verraient à coup sûr forcés de s'opposer, de concert avec d'autres milieux de la population, à toute baisse des prix et des salaires ».

Nous comprenons le double sens de cette manifestation qui reflète fidèlement l'image de l'Union dont il s'agit. Toute attitude nette et catégorique sur la question de principe eût divisé l'Union en deux camps. D'un côté, nous avons les négociants et commerçants aisés, les entrepreneurs, numériquement faibles mais exerçant une grande influence dans l'Union, de l'autre côté, nous trouvons tous ceux auxquels la déflation portera préjudice. Nous ne croyons cependant pas que l'Union suisse des arts et métiers puisse, à la longue, éluder les difficultés auxquelles elle se dérobe en rendant les autres responsables de toute solution.

La réglementation des prix de la viande est un **exemple frappant** de ce que serait une action de baisse des prix selon la recette d'Aarau. M. le conseiller fédéral Schulthess a réuni récemment les représentants des maîtres-bouchers et leur a signifié que les prix de la viande étaient trop élevés. Avant tout, il s'agit de baisser les prix de la viande de porc. Le comité de l'association des maîtres-bouchers tint séance et transmit un communiqué à la presse dans lequel il est dit que les bouchers n'en peuvent mais s'il y a pléthore de porcs. Le communiqué conclut que, comme par le passé, le calcul et la formation des prix de la viande incombent aux sections locales. A cet effet, ces dernières sont tenues de s'approcher, encore plus que par le passé, des offices cantonaux de contrôle des prix, des autorités et des agriculteurs.

Concluons: on *parle* beaucoup de la baisse des prix, alors que l'on *agit* d'autant plus, dès qu'il s'agit de la baisse des salaires. Si nous voulions, nous pourrions donc renvoyer la balle à l'Union suisse des arts et métiers. Nous ne le faisons pas, parce que nous sommes d'avis que ce front de défense contre la baisse des prix et des salaires, que ladite Union brandit comme une menace pour le cas où la baisse ne serait pas en tout premier lieu imposée aux autres, parce que

nous sommes d'avis, disons-nous, que ce front de défense économique doit être créé et élargi. D'ailleurs il existe déjà.

La commission fédérale pour l'observation des conjonctures économiques a tenté d'établir **une comparaison internationale des frais de production**. Nous devons dire « tenté », parce que jusqu'à maintenant cet essai n'a pas abouti. La seule méthode, juste à notre avis, que la commission envisageait, c'est-à-dire l'analyse du coût d'un produit déterminé, par exemple d'une machine, dans différents pays, fut qualifiée d'inapplicable par les représentants de l'industrie des machines, vu que les grandes différences existant dans les installations servant à la production sont d'une importance décisive pour l'appréciation de cette question. C'est pourquoi la commission renonça à l'enquête envisagée et se borna à utiliser une étude du Dr Schwarzmann sur les cotes d'exportation et les divers éléments des frais de production dans l'industrie des machines, ainsi qu'une comparaison internationale des salaires établie par l'association patronale de l'industrie des machines et métaux. Les journalistes partisans de la baisse se jetèrent sur ces chiffres (qui d'ailleurs étaient connus depuis longtemps) et crurent pouvoir démontrer que les salaires des ouvriers suisses étaient trop élevés. Leurs espoirs seront déçus, car nous montrerons ci-après que cette comparaison de salaires n'est nullement concluante.

En regard des salaires relevés par l'organisation patronale en 1927, nous plaçons ceux de l'année 1933. La moyenne du salaire horaire s'élevait dans les pays suivants:

	Salaire en centimes suisses		Différence par rapport aux salaires payés en Suisse		Salaire en Suisse = 100	
	1927	1933	1927	1933	1927	1933
Belgique	63	78	— 89	— 68	41	53
Allemagne	99/136	123	— 53/16	— 23	65/89	84
France	70/102	105	— 50/81	— 41	67/46	72
Grande-Bretagne	158	120	+ 6	— 26	104	82
Hollande	129	129	— 23	— 17	85	88
Italie	91	84	— 60	— 62	60	58

Il ressort des chiffres de l'organisation patronale que la différence entre les salaires pratiqués en Allemagne — le concurrent le plus redoutable de notre industrie des machines — et en France, d'une part, et en Suisse, d'autre part, était plus grande en 1927 qu'aujourd'hui. Quant aux autres pays, l'écart ne s'est pas modifié notablement, si l'on excepte la Grande-Bretagne qui gagne environ 20 % par suite de la dépréciation de la livre sterling (40 %). Bien qu'en 1927, les salaires pratiqués en Suisse aient été sensiblement plus élevés que ceux payés à l'étranger, l'industrie suisse bénéficia pendant les années 1927/29, d'un essor inconnu jusqu'alors puisque l'exportation passa pendant ce laps de temps de 172 millions (1926) à 266 millions de francs (1929). Le nombre des ouvriers s'accrût

d'un tiers. Si l'industrie suisse des machines n'a pas pu maintenir son exportation à ce niveau, ce n'est pas à cause de la différence existant entre les salaires suisses et étrangers — différence qui a toujours existé et qui, pendant un certain temps, fut notablement plus élevée qu'aujourd'hui — mais parce que nos débouchés étrangers ne disposent pas de la puissance d'achat nécessaire ou, pour certains, parce qu'ils ne veulent pas acheter. La statistique de l'organisation patronale renforce notre conception et les revendications posées par l'entremise de l'initiative de crise.

L'année 1934, au point de vue économique.

Par Max Weber.

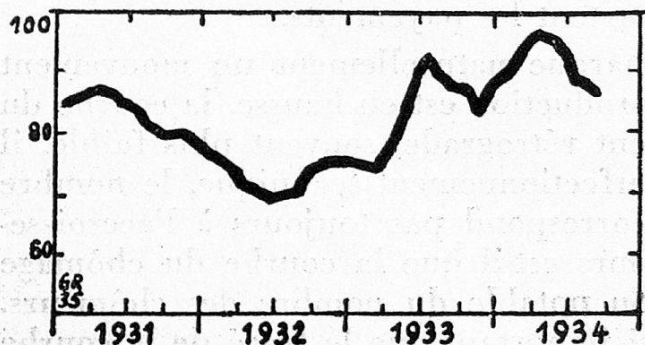
Au cours de la période de crise actuelle, il est nécessaire, tout spécialement pour le mouvement ouvrier, de se renseigner périodiquement, aussi objectivement que possible, sur la situation économique en Suisse et à l'étranger. Cela, afin de pouvoir apprécier, en connaissance de cause, les mesures proposées pour lutter contre la crise. C'est pourquoi, nous basant sur les données économiques suisses et internationales, se rapportant à l'année écoulée, nous chercherons à déterminer le stade de la crise économique mondiale, auquel nous nous trouvons en ce moment.

L'économie mondiale.

Il y a plus d'une année, nous avons constaté que la crise économique, sur le plan international, avait dépassé son étiage. Dans certains domaines, l'année 1933 déjà fut marquée par une modeste reprise des affaires. Cette amélioration s'est poursuivie en 1934, tout spécialement sous l'influence du mouvement nettement ascendant enregistré en Amérique. Mais, dès le début de l'été, un arrêt se manifesta et l'index ne cessa, tout l'été, de traduire un mouvement descendant. Une amélioration ne fut enregistrée qu'au cours du dernier trimestre de l'année.

Nous pouvons suivre le développement de la crise en examinant de près les différentes courbes économiques. L'index de la

Index de la production mondiale 1931/34
(1928 = 100)



production mondiale (voir graphique reproduit ci-contre) s'inscrivait à 84 à fin 1933 (1928 = 100). En avril 1934, il se situe à 95,5 pour retomber à 85,5 en octobre écoulé. Nous ne disposons pas encore des chiffres se rapportant aux derniers mois de l'année. Sur la base des rapports d'Amérique